



# L'ÉTANG NOUVEAU

**Pour la réhabilitation de l'Étang de Berre et de la Durance  
et leur mise en valeur au profit de tous.**

Association loi 1901 créée en 1988 Agréée « Environnement » Bouches du Rhône

Saint Chamas le 20 novembre 2017

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2017

Cher(e) Adhérent(e),

Nous vous convoquons à l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 de l'association qui aura lieu le :

**Samedi 2 décembre 2017 à partir de 15h30**

**Salle Polyvalente de VARAGE-MASSANE à SAINT MITRE LES REMPARTS\***

**Accueil et renouvellement adhésion de 15h30 à 16h00**

*Pour les absents, veuillez adresser un chèque à l'ordre de l'Étang Nouveau, chez M. Jean-Luc Platon Avenue Adam de Craponne 13250 St-Chamas.*

*Un reçu de dons aux œuvres vous sera remis.*

## **ORDRE DU JOUR**

1. Rapport moral et d'activités 2017 par le président René Benedetto
2. Rapport d'activité par points essentiels :
  - Suivi de l'état écologique de l'étang de Berre par P Bazile
  - Avancée du projet transplantations Z marina P Bazile
  - Avancée du projet Delphinorove par P Bazile ou M Quintavalla
  - Suivi de l'état écologique de la Durance par P Bazile
  - Avancée du projet STEP Durance par R Benedetto
  - Point sur la procédure juridique en cours (digue les Iscles-Milan entre Cheval Blanc et Cavaillon) par J-L Platon
3. Rapport financier 2017 J-L Platon
4. Élection du nouveau Conseil d'Administration (la présente lettre vaut appel à candidature)

*Nota : En cas d'empêchement de votre part vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir conformément aux statuts. Les non adhérents peuvent assister à l'assemblée, mais ils ne disposent pas du droit de vote.*

Amicalement

\* Salle polyvalente de Varage-Massane, commune de Saint-Mitre les Remparts, sur la D5 entre Istres et Martigues :

- Sortant d'Istres, à gauche au 2ème rond-point, D52, direction Varage-Massane ; la salle est à ~1 km, à droite.
- Venant de Martigues, 1<sup>ère</sup> entrée Saint-Mitre puis D52 à droite direction Varage-Massane ; la salle est à ~2 km à gauche.

## **POUVOIR DE REPRÉSENTATION**

Je soussigné Madame, Monsieur :

donne pouvoir à Madame, Monsieur :

aux fins de me représenter pour tout vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 2 décembre 2017 de l'association L'Étang Nouveau.

Date et signature



De l'étang de Berre à la Durance et au littoral, pour la sauvegarde de la ressource en eau et pour la sécurité, sous un climat plus chaud, plus sec, plus brutal, une mesure s'impose :

**L'eau de la Durance doit retrouver son cours naturel. C'est une urgence vitale !**

La loi 55-6 du 5 janvier 1955 a décidé le détournement de l'eau de la Durance dans un canal usinier depuis Serre-Ponçon jusqu'à l'étang de Berre. Terminal de l'aménagement de la Durance, l'étang en a été la première victime. Pour le réhabiliter il fallait donc demander l'« **arrêt des rejets massifs et intermittents de la centrale de Saint-Chamas** » mise en service en 1966. Revendication exprimée par L'Étang Nouveau lors de la première manifestation devant cette centrale, le 5 mars 1989. La Coordination des Pêcheurs, créée en même temps que L'Étang Nouveau, a formulé la même exigence.

**Pour l'étang de Berre pour la Durance et le littoral : l'eau de la rivière doit retrouver son cours naturel.**



Première manifestation le 5 mars 1989

**L'eau de la Durance ne doit plus venir dans l'étang...**

Cette revendication a trouvé un large écho. Les élus locaux ont mesuré l'impact considérable de notre action. Mis à part ceux de Martigues qui n'ont rien fait pour l'étang, que des projets de destruction comme sur Ferrières, les élus récupèrent le mouvement, avec la même exigence d'arrêt des rejets EDF, dès lors unanime et incontournable.

Le gouvernement étudie alors l'hypothèse d'une dérivation du canal EDF vers le Rhône. Un coût exorbitant. Renonçant à ce projet, en 1993, le gouvernement fait droit à l'exigence d'arrêt des rejets avec le Plan de Reconquête de la Mer Intérieure «étang de Berre», Plan Barnier. Ce Plan a ouvert la voie qui allait conduire à la renaissance de l'étang : **l'eau indésirable dans l'étang est restituée à la Durance par le déversoir de Mallemort**. Après les 15% de limitation des rejets imposés par le Plan Barnier, insuffisant, la réduction des rejets était portée à 35 % par Balladur en 1995. Encore insuffisant.

Cependant la restitution à la Durance de 1200 Mm<sup>3</sup>/an, à partir de 1995, est bénéfique pour cette rivière, rivière vitale pour notre Région à qui elle fournit 75 % de l'eau qu'elle consomme. Et aussi une importance vitale pour le littoral Ouest du Rhône, jusqu'aux Pyrénées Orientales : elle a fourni au Rhône 70% des matériaux avec lesquels le courant ligure-provençal a construit ce littoral.

**...l'eau de la Durance doit retrouver son cours naturel.**

Au delà de l'étang de Berre, le détournement de l'eau de la Durance a des conséquences désastreuses aggravées par la dévastation de son lit, la déforestation de son bassin versant, le changement du climat :

- rivière et nappes phréatiques asséchées, dégradées, hors d'usages,
- gaspillage énorme d'eau et menace sur notre principale ressource en eau,
- dangerosité accrue de la rivière ;
- arrêt du transport des matériaux constitutifs du littoral et recul du littoral jusqu'à sa dislocation, menace sur toute la vie qui s'y est développée.

Voir : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/erosion-littoralcordon-dunaire-recul-plage-24358.php4#video&xtor=EREC-107>

Une mesure s'est alors imposée à nous : non seulement il faut mettre un terme à ses rejets dans l'étang de Berre, mais **l'eau de la Durance doit retrouver son cours naturel !**

Notre analyse de la chaîne Durance nous a montré que **cette restitution est possible** 1) par amplification des mesures du Plan Barnier ; et 2) par la transformation de la chaîne Durance en STEP, avec des avantages énergétiques majeurs.

**En rouge : le canal usinier de Serre-Ponçon à l'étang**



**Grâce à l'action de la Coordination des Pêcheurs, de L'Étang Nouveau dans le Collectif Craponne, l'étang de Berre retrouve une vie marine incontestable, la Durance aval Mallemort se porte mieux.**

À partir de 1997, sous prétexte que les avancées du Plan Barnier sont insuffisantes pour l'étang, refusant d'intégrer les autres conséquences désastreuses du détournement de l'eau de la Durance, les élus des communes, du département, de la Région, au Parlement, toutes couleurs confondues, leurs associations, abandonnent la voie de l'efficacité et du bon sens ouverte par le Plan Barnier pour revendiquer une « dérivation » du canal usinier depuis Saint-Chamas jusqu'au Rhône ou à la mer. Projet pourtant écarté en 1992, projet pharaonique, irréaliste, destructeur, **projet qui pérenniserait les méfaits du détournement de l'eau de la Durance. Une impasse mortifère.** Les élus entrent alors dans une période de **20 ans d'actions nuisibles** : occultation des rapports qui le contredisent, gaspillage de l'argent public pour des études interminables de cette dérivation, pratiques antidémocratiques.

Refusant d'entrer dans l'impasse de la dérivation, L'Étang Nouveau et la Coordination des Pêcheurs sont privées de moyens, exclues du GIPREB, du SMAVD et aujourd'hui, de la Commission Locale sur l'Eau (CLE) qui prépare le SAGE Durance pour 2018. **Mais ils ne parviendront pas à nous fermer la bouche.**

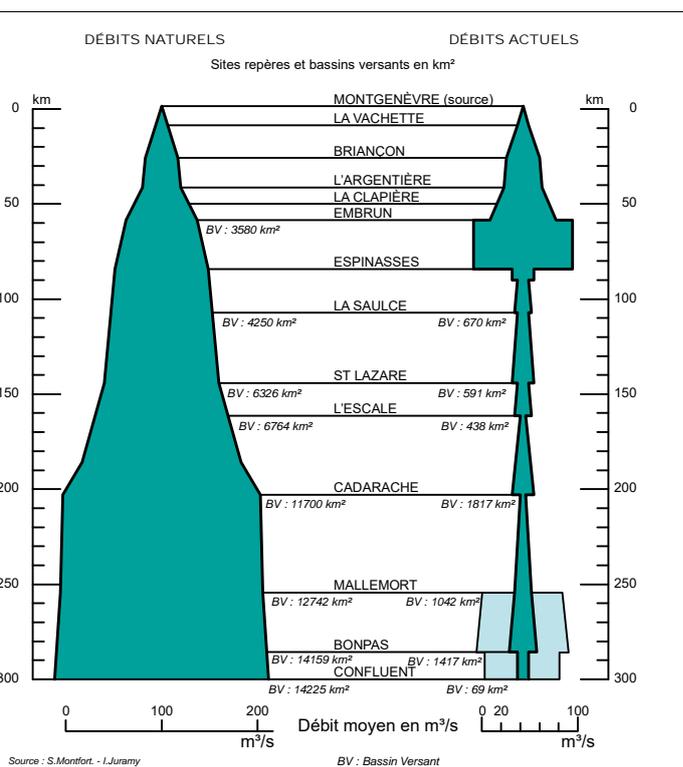
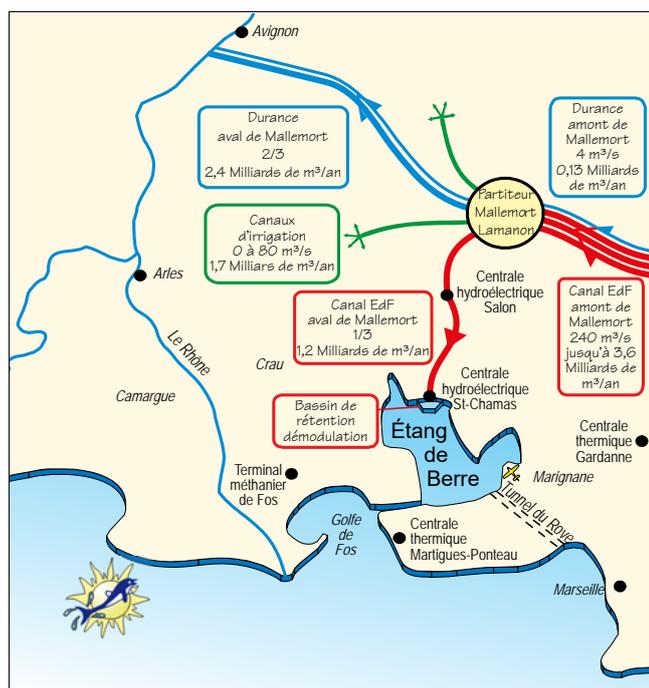
L'Étang Nouveau et la Coordination des Pêcheurs continuent leur action. En 1997, la Coordination des Pêcheurs engage une procédure juridique auprès de l'Europe. En 2003, dès qu'un des tracés envisagés pour la dérivation a été révélé, de Lamanon au Rhône, il a suscité une levée de boucliers et la création du Collectif Adam de Craponne qui a adopté nos propositions anti-dérivation, dont la STEP (p 3), proposition validée par la Mission Interministérielle Durance. Celle-ci écrit dans son rapport, rapport Balland (août 2002) page 21, « **le système pompage-turbinage mérite selon la Mission, un examen approfondi** ». Tandis que dans l'annexe étang de Berre, page 141, elle juge la « dérivation » des élus « peu réaliste ».

Notre position est ainsi considérablement renforcée.

La procédure engagée par la Coordination des Pêcheurs aboutit en 2004 à la condamnation de la France pour la pollution de l'étang par les rejets EDF. Les négociations France-Europe se concluent par une limitation des rejets au niveau proposé à la Commission Européenne par L'Étang Nouveau, soutenue par 25 associations, y compris professionnelles, du Collectif Adam de Craponne.

**Ainsi grâce à l'action des associations indépendantes, un pas décisif est franchi.**

**Depuis 2007 : avec la limitation des rejets à 1200 Mm<sup>3</sup>/an, l'étang retrouve une vie marine incontestable, la Durance aval de Mallemort retrouve chaque année 2400 Mm<sup>3</sup> d'eau ; elle en est revivifiée.**



**Illustration du détournement de l'eau de la Durance et des restitutions à Malle-mort.** Les diagrammes des débits comparés avant et depuis aménagement, permettent de comprendre tous les méfaits du détournement de l'eau de la Durance réduite à l'état de squelette de rivière. On fait exactement le contraire de ce qui est préconisé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Voir : Vidéothèque - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Nous avons ajouté aux diagrammes de base (1985) de Mesdames Juramy et Montfort, **en bleu clair**, les restitutions de l'eau indésirable dans l'étang, effectuées depuis 2007 via le déversoir de Malle-mort qui ouvre le canal usinier sur la rivière : 2400 Mm<sup>3</sup>/an

**Cette victoire historique ne doit donc aux élus, que de l'avoir retardée.** Ce qui ne les empêche pas de tenter aujourd'hui de se l'attribuer et de brouiller les pistes en affirmant que la réouverture du tunnel du Rove (annoncée depuis 2000), réglera la question « étang de Berre ». Ou encore, **Martigues, qui n'a rien fait pour la réhabilitation de l'étang**, nomme des ambassadeurs pour le classement de l'étang au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une ambassade sous de mauvais auspices. Le temps des récupérations politiciennes est revenu.

## Notre victoire pour l'étang, montre la voie par laquelle l'eau de la Durance peut retrouver son cours naturel et ainsi mettre un terme aux méfaits de son détournement. Urgence vitale !

Côté Durance, côté littoral, côté étang de Berre, les élus jouent le statu quo du détournement de l'eau de la Durance et de ses effets désastreux. Statu quo porteur de risques majeurs. Les uns organisent la dévastation du lit de la rivière, les autres financent sans relâche des ouvrages d'enrochements et autres épis, sans se poser la question de la cause de la dislocation du littoral. Ceux de l'étang de Berre proposent de perpétuer le détournement de l'eau de la Durance et d'aggraver ses méfaits. Seul, ici et là-bas, le BTP tire profit de l'action des élus. Ne comptons pas sur eux pour éviter le pire qui s'annonce avec le changement du climat.

**Avec le climat plus chaud, plus sec, plus brutal, les experts prévoient que l'étiage du Rhône baissera de 30 % d'ici 2050, celui de la Durance de 50% !**

Le changement climatique pousse les méfaits du détournement de l'eau de la Durance, de sa gestion calamiteuse comme celle du littoral, à la limite d'une catastrophe écologique, économique et sociale déjà très proche, imminente sur le littoral : pénurie d'eau, destruction de sites urbains, insécurité accrue.

Pour éviter cette issue catastrophique, la restitution de son eau à la Durance est une urgence vitale pour les 5 millions d'habitants de Provence Alpes Côte d'Azur et quelques millions du Languedoc et du Roussillon.

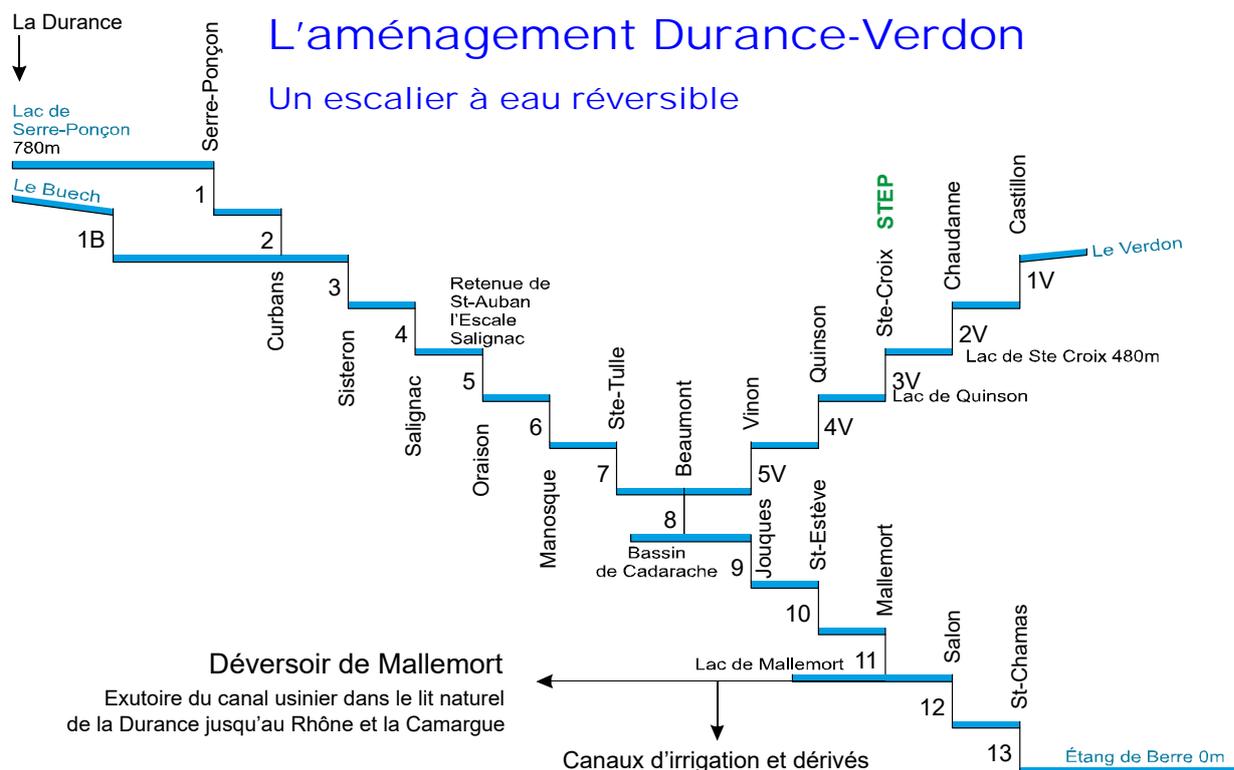
### 1 - Amplification immédiate des mesures de limitation-restitution.

#### a - Construction du bassin de rétention prévu par la Convention de 1966 entre EDF et l'État.

- Ce bassin permet de décanter les rejets EDF, de les étaler dans le temps et dans l'espace et d'en réduire ainsi les effets négatifs.
- Il constitue un milieu aquatique d'eau douce, une réserve de plusieurs millions de mètres cubes, un enrichissement des écosystèmes locaux, complémentaire de la Petite Camargue et de l'étang.
- Il sera le bassin aval de la STEP-Durance.

#### b - Limitation immédiate des rejets dans l'étang à 300 Mm<sup>3</sup>/an et restitution progressive de l'eau indésirable dans l'étang, à partir de Serre-Ponçon.

### 2 - Transformation de la chaîne hydroélectrique Durance « Station de Transfert de l'Énergie par Pompage » STEP ... avec des bénéfices énergétiques et écologiques majeurs.



#### Fonctionnement de la STEP.

- L'eau est turbinée aux heures de pointe du bassin amont au bassin aval ;
- elle est remontée pendant les heures creuses.

#### Conséquences :

- La STEP fonctionne à volume constant ; l'eau de pluie sur le bassin versant de la Durance retrouve son cours naturel et rétablit les équilibres perturbés ou détruits par son détournement.
- Le potentiel des énergies renouvelables est libéré du fait qu'il trouve un débouché permanent à sa production.
- La chaîne garde sa pleine puissance de pointe, 1900 MW, quelles que soient les sécheresses futures.
- La STEP est donc un atout majeur pour la transition énergétique et écologique en PACA.

**L'étude de faisabilité de la STEP-Durance s'impose.**

## Propositions complémentaires globales.

- **Respect des lois eau, l'énergie, l'environnement.**
- **Respect de lois sur la démocratie, participation des citoyens pour la gestion durable des écosystèmes et des ressources et pour leur mise en œuvre.**

## Propositions complémentaires pour l'étang de Berre

- **Ramassage des algues mortes, avec un catamaran pour accéder à tous les rivages de l'étang.**
- **Plantation de zostères et autres interventions (pose d'aérateurs) pour améliorer la qualité de l'eau.**  
Nous avons demandé l'autorisation de faire des plantations de zostères. Nous attendons la réponse des autorités Si cette activité vous intéresse, vous pouvez déjà vous inscrire.
- **Formation de clubs de location de bateaux.**  
Actuellement les bateaux sortent 4 à 5 jours par an. Pour répondre à la demande et pour élargir la pratique des activités nautiques, il est inutile de construire de nouveaux ports, destructeurs du littoral. On peut créer des clubs de location de bateaux (à moindre frais).
- **Pas d'extension de la piste Marignane dans l'étang, envisagée pour « les gros porteurs ».** Ils peuvent être accueillis sur Istres.
- **Sauvegarde du littoral et des rivages avec le Conservatoire du Littoral et les Communes qui en partageront les orientations, Communes Associées au Conservatoire.**  
Martigues donne une image d'une telle commune associée de facto au Conservatoire du Littoral, avec comme Le Grand Parc de Figuerolles contigu aux territoires du Conservatoire du Littoral sur Saint-Mitre : Lèbre Caderaù. Ce littoral ne sera donc pas construit et restera disponible pour tous

## Les interventions ponctuelles de L'Étang Nouveau sur l'étang, la Durance et le littoral.

Outre notre action pour la limitation des rejets qui permet à l'étang de retrouver une vie marine dont les riverains profitent, nous intervenons pour défendre l'étang et d'autres écosystèmes, contre certaines pratiques ou projets destructeurs. Nous nous efforçons de rassembler les personnes concernées et leurs associations. Ainsi nous avons constitué le Collectif Adam de Craponne pour nous opposer au projet de « dérivation » de Lamanon au Rhône. Ce Collectif a pesé pour faire valoir notre proposition de limitation des rejets qui s'avère compatible avec le retour 'une vie marine dans l'étang et bénéfique pour la Durance. Nous participons au Collectif Terres fertiles qui défend l'espace rural contre des projets immobiliers ; nous participons à « L'Union Calanques Littoral » pour l'arrêt de rejets Altéo dans les Calanques de Marseille. Nous avons constitué le Collectif L'Eau Vive « Pour une Durance, plus sûre, plus saine et plus vivante ».

Un document annexe rappellera nos actions principales depuis 1989 et celles prévues en 2018. Il sera disponible à l'AG.

Force est de constater que, soutenue par l'action de mobilisation citoyenne, la voie juridique a souvent permis des avancées. Nous avons recours à cette voie chaque fois qu'un projet destructeur du milieu naturel est déclaré « d'utilité publique » malgré l'opposition qui a été exprimée au cours de l'enquête publique préliminaire. Actuellement nous sommes engagés sur une telle action contre la digue de Cheval Blanc, avec la Confédération Paysanne 84.

**Aujourd'hui, nous portons nos propositions pour le retour de l'eau de la Durance dans son cours naturel, devant le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.**

**Si cette démarche n'aboutissait pas, vu les enjeux liés à la gestion de la Durance, nous n'aurions plus, pour défendre nos intérêts vitaux, que le recours de la voie juridique. Il faut nous y préparer.**

### En résumé pour

- **Consolider la réhabilitation de l'étang de Berre et assurer sa mise en valeur au profit de tous ;**
- **Élargir la réhabilitation de la Durance, amorcer celle du littoral, sauvegarder leurs potentiels, en premier lieu, les ressources en eau, pour la sécurité, pour le bien de tous ;**

**L'Étang Nouveau propose trois mesures majeures et les mesures complémentaires présentées ci-dessus**

- **Restitution de son eau à la Durance, avec étude de faisabilité de la STEP-Durance ;**
- **Respect des lois sur l'eau, sur l'énergie et l'environnement ;**
- **Respect des lois sur la concertation qui justifie :**
  - a - **l'ouverture d'un débat public sur la gestion de l'étang, de la Durance, du littoral et du Rhône ;**
  - b - **la création d'une structure chargée de leur gestion, regroupant leurs usagers.**

**L'Étang Nouveau les défendra éventuellement devant la justice.**

L'Étang Nouveau • Avenue Adam de Craponne • 13250 Saint-Chamas  
06 81 37 85 61 • 06 38 03 81 89 • 06 63 65 28 72  
mail@letangnouveau.org • www.letangnouveau.org • blog.letangnouveau.org